

I have in mind particularly the two former Presidents¹ during whose terms the question has been dealt with and who have taken such an active part in the private talks. But I hope the Security Council will also authorize me to utilize the services of other members of the Security Council whose participation may be agreeable to both parties and whose services may appear to be helpful to the two parties to the dispute.

As there are no objections to this line of action, I take it for granted that is the wish of the Security Council.

The meeting rose at 4.25 p.m.

TWO HUNDRED AND SIXTY-SEVENTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Tuesday, 16 March 1948, at 2.30 p.m.*

President : Mr. T. F. TSIANG (China).

Present : The representatives of the following countries : Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

16. Provisional agenda (document S/Agenda 267/Corr. 1)

1. Adoption of the agenda.
2. The Palestine question :
 - (a) First monthly progress report to the Security Council of the United Nations Palestine Commission (document S/663).
 - (b) First special report to the Security Council : the problem of Security in Palestine; submitted by the United Nations Palestine Commission (document S/676).

17. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

18. Continuation of the discussion of the Palestine question

On the invitation of the President, Mr. Lisicky, Chairman of the United Nations Palestine Commission; Mahmoud Fawzi Bey, the representative of Egypt; Mr. Chamoun, the representative of Lebanon; and Mr. Shertok, the representative of the Jewish Agency for Palestine, took their places at the Security Council table.

The system of simultaneous interpretation was adopted at this point.

Mr. CHAMOUN (Lebanon) (translated from French): I wish to speak today on the general aspect of the question which is before the Security Council.

¹ The representatives of Belgium and Canada.

particulièrement aux deux anciens Présidents : qui ont mené successivement les débats au cours desquels nous avons étudié la question Inde-Pakistan et qui ont pris une part si active aux entretiens privés. J'espère que le Conseil m'autorisera également à utiliser le concours des autres membres dont la participation peut agréer aux deux parties et dont les services peuvent sembler utiles à ces dernières.

Comme cette procédure ne soulève pas d'objection, je considère qu'elle répond aux vœux du Conseil de sécurité.

La séance est levée à 16 h. 25.

DEUX CENT SOIXANTE-SEPTIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mardi 16 mars 1948, à 14 h. 30.*

Président : M. T. F. TSIANG (Chine).

Présents : Les représentants des pays suivants : Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

16. Ordre du jour provisoire (document S/Agenda 267/Corr. 1)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question palestinienne :
 - a) Premier rapport mensuel présenté au Conseil de sécurité par la Commission des Nations Unies pour la Palestine, sur le progrès de ses travaux (document S/663).
 - b) Premier rapport spécial présenté au Conseil de sécurité par la Commission des Nations Unies pour la Palestine : « Le problème de la sécurité en Palestine » (document S/676).

17. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

18. Suite de la discussion sur la question palestinienne

Sur l'invitation du Président, M. Lisicky, Président de la Commission des Nations Unies pour la Palestine ; Mahmoud Fawzi Bey, représentant de l'Egypte ; M. Chamoun, représentant du Liban ; et M. Shertok, représentant de l'Agence juive pour la Palestine, prennent place à la table du Conseil.

A ce stade des débats, il est fait usage de l'interprétation simultanée.

M. CHAMOUN (Liban) : Je prends aujourd'hui la parole pour discuter l'aspect général de la question que nous avons à résoudre.

¹ Les représentants de la Belgique et du Canada.

It would perhaps be interesting, before the Committee of the permanent members of the Security Council submits its report, to have as wide a perspective as possible not only of the Palestine question itself but also of its general repercussions, both morally and internationally.

The statement which I shall now have the honour of making will consist of two parts, one rather technical in character, and the other political.

I shall speak in French during the first part of my statement, and I should like the President to permit me to speak in English during the second part, as it is directed more particularly to the representative of the United States and to public opinion in that country.

If General Assembly resolution 181 (II) of 29 November 1947 recommending the partition of Palestine were to be described in a concise formula, it would be sufficient to go back to the very terms of the statements made by the Chairman of the United Nations Palestine Commission, the statements made by the representative of the United States, and the conclusions reached by numerous delegations whose representatives have already spoken; they could be summarized thus : this resolution is unworkable.

The Commission, through its Chairman, has affirmed [253rd meeting] that effect could be given to the resolution of 29 November 1947 only if the Security Council placed the necessary international forces at the Commission's disposal. The representative of the United States, as well as other representatives, also have stated no less clearly that, under the terms of the Charter, the Security Council did not have the power to impose by force the carrying out of the recommendations of the General Assembly and of the Security Council itself.

The impossibility of putting the resolution of 29 November 1947 into effect does not proceed solely from external circumstances, such as its rejection by the Arab States directly concerned or the violent opposition of the overwhelming majority of the people of Palestine, but also and above all from the vices inherent in it which make it illogical, unjust and contrary to the principles of the Charter.

Whenever a proposed solution is consistent with logic, reason and established general principles, it compels recognition through its moral weight alone, to such an extent that it appears to enforce itself. On the other hand, whenever a solution is contrary to reason, to established rules, to tradition and to normal solutions, not only does it become unworkable, but its implementation is likely to bring about violent, extensive and severe disturbances. The General Assembly's recommendation of 29 November 1947, unfortunately, comes under this second category.

All over the world the fate of countries is decided by the majority and minority of the citizens and it is the opinion of the majority which prevails. Yet in the matter of Palestine, the General Assembly adopted a procedure contrary to this.

Avant que le comité des membres permanents de ce Conseil ne présente son rapport, il serait peut-être intéressant que nous ayons une vision aussi générale que possible, non seulement de la question de Palestine elle-même, mais aussi de ses répercussions générales, tant dans le domaine moral que dans le domaine international.

Les déclarations que j'ai l'honneur de faire comprendront une partie qui aura un caractère plutôt technique et une partie qui aura un caractère plutôt politique.

En ce qui concerne la première, elle sera faite en français et, pour la seconde, je demanderai au Président l'autorisation de la prononcer en anglais, parce qu'elle s'adresse plus particulièrement au représentant des Etats-Unis et à l'opinion publique de ce pays.

S'il fallait juger par une formule lapidaire la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, en date du 29 novembre 1947, recommandant le partage de la Palestine, il suffirait de reprendre les termes mêmes des déclarations faites par le Président de la Commission des Nations Unies pour la Palestine et par le représentant des Etats-Unis, ainsi que ceux des conclusions auxquelles sont arrivées de nombreuses délégations qui ont déjà pris la parole ; on peut les résumer ainsi : cette résolution est inapplicable.

La Commission, par la voix de son Président [253^e séance] a affirmé que la mise à effet de cette résolution du 29 novembre 1947 ne pouvait être entreprise que si le Conseil de sécurité mettait à sa disposition la force internationale nécessaire. Le représentant des Etats-Unis, ainsi que d'autres représentants, ont déclaré avec non moins de clarté que le Conseil de sécurité ne possédait pas, aux termes de la Charte, les pouvoirs d'imposer par la force l'exécution des recommandations de l'Assemblée et du Conseil de sécurité lui-même.

L'impossibilité d'appliquer la résolution du 29 novembre 1947 ne provient pas uniquement des circonstances extérieures, telles que son rejet par les pays arabes directement intéressés, ou l'opposition violente de la majorité écrasante du peuple de Palestine; elle résulte aussi et surtout de ses vices intrinsèques qui la rendent illogique, injuste et contraire aux principes de la Charte.

Toutes les fois qu'une solution proposée est conforme à la logique, à la norme, aux principes généraux établis, elle s'impose tellement par le seul effet de son poids moral qu'elle apparaît exécutoire par elle-même. Par contre, toutes les fois qu'une solution est contraire à la norme, toutes les fois qu'elle heurte les règles établies, la tradition, vient en opposition avec les solutions courantes, non seulement elle est inapplicable, mais son exécution est de nature à provoquer des perturbations violentes, durables et graves. Les recommandations de l'Assemblée générale du 29 novembre 1947 appartiennent malheureusement à cette seconde catégorie.

Partout, dans le monde, le sort des pays est décidé par la majorité et la minorité des citoyens, et c'est l'opinion de la majorité qui l'emporte. Cependant, une vue contraire a été adoptée par l'Assemblée générale concernant la Palestine.

There are minorities in all countries : the United States, Canada, Latin America, Europe, and the Middle East. These minorities cannot and must not, simply because it is their desire, secede from the majority and constitute a threat to the unity and territorial integrity of the country. In the case of Palestine, however, the General Assembly adopted this very solution.

All over the world States are founded by the citizens and for the citizens of those States. In the case of Palestine a State is established arbitrarily for persons who are not its citizens. As for the genuine citizens, they are deprived of the greater part of their territory.

A customs union was established between Belgium, the Netherlands and Luxembourg with the full agreement of the parties concerned, and the same occurred between Lebanon and Syria. In Palestine, however, economic unity was arbitrarily imposed upon the population to justify the imposition of a no less arbitrary measure, namely, partition.

In all countries immigration is controlled and limited by factors related to the economic possibilities of the countries concerned, and particularly by the legitimate desire to preserve their social balance and political unity. The opposite course was advocated for Palestine, and the General Assembly has opened the doors of immigration to groups and nationalities of every kind.

With all these anomalies and departures from common sense, the surprising fact is not that the recommendations of 29 November 1947 should be found today to be unworkable, but that the General Assembly, in a moment of aberration, could have judged it differently. The Arabs of Palestine were opposed to the recommendation. Yet in order to analyse their position justly and objectively, each of us should put himself in their situation and, after a sincere examination of conscience, tell us whether, in the same circumstances, he would not have acted in the same way.

If I wished to make a moving and impassioned statement to the Security Council I could, in a few sentences, fittingly describe how history, truth and law were falsified in the statements made at the 258th meeting. I could also give the Council a list of the series of atrocious crimes perpetrated during the past three years by terrorist organizations in Palestine—crimes committed without any provocation whatsoever and of which hundreds of Arabs were the innocent victims. The calmness with which the Arab population has looked on at the commission of these crimes, and its deliberate refusal to react to them, led the Zionists to believe that they could carry on their aggressions with impunity even if such aggressions were to find expression through the creation of a Jewish State.

As I mentioned earlier in this statement, it is not my intention to speak of past events, but to study the various aspects of the problems now before us and their international repercussions.

Dans tous les pays, il existe des minorités, aussi bien aux Etats-Unis, au Canada, en Amérique latine qu'en Europe et dans le Moyen-Orient. Ces minorités ne doivent et ne peuvent pas, de par leur seule volonté, se scinder de la majorité et constituer ainsi une menace à l'unité du pays ou à son intégrité territoriale. L'Assemblée générale a adopté la solution contraire dans le cas de la Palestine.

Partout dans le monde, les Etats sont créés par les citoyens et pour les citoyens de ces Etats. Dans le cas de la Palestine, un Etat est constitué arbitrairement pour des personnes qui n'en sont pas les citoyens. Quant aux citoyens réels, ils sont dépourvus de la plus grande partie de leur territoire.

Entre la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, l'unité douanière a été établie avec le plein accord des parties intéressées; il en a été de même en ce qui concerne le Liban et la Syrie. En Palestine, l'unité économique a été arbitrairement imposée à la population pour justifier l'imposition d'une mesure non moins arbitraire qui est le partage.

Dans tous les pays, l'immigration est contrôlée et limitée par des facteurs qui se rattachent aux possibilités économiques de ces pays et surtout au souci légitime de préserver leur équilibre social et leur unité politique. Dans le cas de la Palestine, il n'en a été tenu nul compte, au contraire, et l'Assemblée générale a ouvert les portes de l'immigration à toutes sortes de groupes et de nationalités.

Avec tous ces dénis au sens commun et toutes ces anomalies, l'étonnant n'est pas que nous trouvions aujourd'hui les recommandations du 29 novembre 1947 inapplicables; l'étonnant est que l'Assemblée générale, dans un moment de véritable égarement, ait pu en juger autrement. Les Arabes de Palestine s'y sont opposés, mais, pour analyser avec justice et objectivité leur position, il faudrait que chacun de nous se mît à leur place et, après un sincère examen de conscience, nous dit si, ayant été placé dans les mêmes circonstances, il n'aurait pas réagi de la même façon.

Si je voulais m'adresser à l'honorable Conseil avec émotion et avec passion, je pourrais, par quelques phrases, qualifier comme elle le mérite la façon dont l'histoire, la vérité et le droit ont été contrefaits par les déclarations que vous avez entendues au cours de la 258^e séance. Je pourrais aussi énumérer la série de crimes atroces qui ont été commis par des organisations terroristes en Palestine depuis trois ans, crimes commis sans provocation aucune et dont des centaines d'Arabes ont été les innocentes victimes. Le calme froid avec lequel la population arabe a suivi tous ces crimes et son manque volontaire de réaction ont fait croire aux sionistes que leurs agressions pourraient se faire impunément, même si elles se matérialisaient sous la forme de la création d'un Etat juif.

Cependant, mon idée, ainsi que je vous l'ai dit au début de cette déclaration, n'est pas de parler des événements passés; elle est d'étudier les multiples aspects des problèmes qui se posent immédiatement devant nous, ainsi que leurs répercussions internationales.

A Press campaign, amplified by irresponsible statements, has referred to the General Assembly's resolution as a decision, a decree or by some other name, in order to impress public opinion.

The delegation of Lebanon would not have attached any particular significance to this campaign and to these statements of which the motives are all too obvious. Nevertheless, in view of the fact that the Commission itself, in part VIII of its report [*document S/676*] wrongfully described the resolution of 29 November 1947 as a firm decision, and in order to demonstrate to the Security Council the responsibility which is incumbent upon it by virtue of the provisions of the Charter, it is my duty to draw the attention of the Council to the following considerations.

The General Assembly's resolution of 29 November is a mere recommendation. Under the terms of Article 10 and the following Articles which define its functions in the matter, the General Assembly may adopt recommendations only. However, the resolution of 29 November, drafted in circumstances which are well known to all, attempted to circumvent this difficulty by ruling that any resistance to the carrying out of the plan of partition constituted a threat to peace.

Actually, this resolution failed to overcome any difficulties, but merely circumvented the provisions of the Charter itself by seeking to ensure the implementation by force of the General Assembly's recommendations, against the will of the countries which did not accept them.

These countries include Palestine, as represented by the overwhelming majority of its inhabitants, the six Arab countries represented in the United Nations, Transjordan, and other countries of the Middle East which are Members of the United Nations. To claim that any resistance to the implementation of the General Assembly's recommendations constitutes a threat to international peace, and to hint at the threat of intervention on the part of the Security Council is, to use less scientific language, to act with undue haste and to put the cart before the horse. The essential point which must be examined first is to determine whether any recommendations of the General Assembly are automatically binding upon countries whether or not they are Members of the United Nations. If such recommendations are not binding, except by the fact that they were accepted in accordance with the Charter, they are not enforceable by themselves, and it would be superfluous, vain and dangerous to attempt, notwithstanding, to ensure their implementation.

As regards the scope and character of the General Assembly's recommendations, which merely entail a moral obligation, we agree with the initial statements of the representative of the United States [253rd meeting]. We also agree with him when he considers that, under the Charter, the Security Council is not entitled to use force in order to ensure the implementation of recommendations made by the General Assembly.

Une propagande de presse, amplifiée par des déclarations sans fondement, a qualifié la résolution de l'Assemblée générale tantôt de décision, tantôt de décret, tantôt d'autres noms destinés à impressionner l'opinion publique.

Ma délégation n'aurait attaché aucune importance spéciale à cette propagande et à ces déclarations dont les motifs sont trop évidents; toutefois, étant donné que la Commission elle-même, à la partie VIII de son rapport [*document S/676*], a qualifié à tort de décision ferme la résolution du 29 novembre 1947, et pour montrer au Conseil de sécurité la responsabilité qui lui incombe en vertu des dispositions de la Charte, il est de mon devoir d'attirer votre attention sur les considérations suivantes :

La résolution de l'Assemblée générale du 29 novembre ne constitue qu'une simple recommandation. L'Assemblée générale ne peut adopter que des recommandations, conformément aux dispositions des Articles 10 et suivants de la Charte qui définissent les fonctions de l'Assemblée générale en la matière. Mais la résolution du 29 novembre, rédigée dans les circonstances que l'on connaît, a cru pouvoir tourner la difficulté en disposant que toute résistance à l'exécution du plan de partage constitue une menace à la paix.

En réalité, cette résolution n'a pas tourné une difficulté, mais elle tourne les dispositions de la Charte elle-même en cherchant à assurer l'application des recommandations de l'Assemblée au moyen de la force et à l'encontre de la volonté des pays qui n'ont pas accepté ces recommandations.

Parmi ces pays figurent la Palestine — de par la voix de la majorité écrasante de ses habitants — les six pays arabes représentés à l'Organisation des Nations Unies, la Transjordanie, et d'autres pays du Moyen-Orient, Membres de l'Organisation des Nations Unies. Prétendre que toute résistance à l'exécution des recommandations de l'Assemblée générale constitue une menace à la paix internationale et faire entrevoir la menace de l'intervention du Conseil de sécurité, c'est, pour employer un langage moins savant, aller trop vite en besogne et mettre un peu la charrue devant les bœufs, car le point essentiel, et dont l'examen doit être entrepris en premier lieu, demeure celui de savoir si des recommandations quelconques de l'Assemblée générale obligent automatiquement les pays, qu'ils soient ou non Membres de l'Organisation des Nations Unies. Si elles ne les obligent pas, sauf acceptation de leur part, et conformément à la Charte, ces recommandations ne sont pas exécutoires par elles-mêmes; il serait superflu, vain et dangereux d'essayer d'en assurer quand même l'exécution.

Sur la portée et le caractère des recommandations de l'Assemblée générale, qui ne comportent qu'une obligation morale, nous sommes d'accord avec le représentant des Etats-Unis, quant à ses déclarations initiales [233^e séance]. Nous sommes également d'accord avec lui lorsqu'il estime que, conformément à la Charte, le Conseil de sécurité n'est nullement habilité à employer la force pour assurer l'application de recommandations de l'Assemblée générale.

We can no longer agree with him, however, when he states in the draft resolution submitted by him to the Security Council [document S/685] that the internal situation in Palestine may be considered a threat to international peace calling for intervention, if the need should arise, on the part of the Security Council. First of all, this threat to international peace does not exist, or exists only in the minds of those who wish it to be so. Secondly, the situation in Palestine concerns Palestine alone. That Palestine is a mandated country in no way alters the facts of the problem.

Under Article 22 of the Covenant of the League of Nations, the juridical status of Palestine is that of an independent country the independence of which is, nevertheless, subject to the advice and assistance of a Mandatory Power. Furthermore, its status is governed, until the end of the Mandate, by the relationship existing between Palestine and the Mandatory Power. When the Mandate ends on 15 May, Palestine will automatically become a sovereign State, independent even of any subsequent recognition of its independence and regardless of whether or not it is a Member of the United Nations.

Before going any further into the matter of measures to be considered with respect to the internal or external situation of Palestine, let us see what has been done in the case of countries which, by their attitude, either have made impossible the implementation of United Nations recommendations or have created situations which were really dangerous to international peace and security.

The General Assembly's recommendations respecting Palestine should not be considered as an isolated instance and as the only action already taken by the General Assembly. They should be examined in the light of other recommendations adopted by the General Assembly which have not been accepted by the countries or groups of countries concerned, and which have not been implemented. Among these General Assembly recommendations, mention has already been made of the resolutions with regard to the disputes between the Union of South Africa and India, the resolutions concerning Greece, those concerning Korea and the resolutions regarding the Interim Committee of the General Assembly. The resolutions concerning the situation in Greece and the independence of Korea are particularly deserving of attention.

On 21 October 1947 the General Assembly considered the Greek question and adopted resolution 109 (II) calling upon Albania, Bulgaria and Yugoslavia to do nothing which could furnish aid and assistance to Greek guerrillas. These countries were called upon to co-operate with Greece in the settlement of their disputes by peaceful means. The General Assembly also established a Special Committee to observe the compliance by the four Governments concerned with the foregoing recommendations. The General Assembly also recommended that the four Governments concerned co-operate with the

Là où nous ne sommes plus d'accord, c'est lorsque le représentant des Etats-Unis estime, comme il l'a fait dans le projet de résolution qu'il a présenté [document S/685], que la situation intérieure en Palestine peut être considérée comme une menace à la paix internationale nécessitant une intervention éventuelle du Conseil de sécurité. D'abord, cette menace à la paix internationale n'existe pas, ou n'existe que dans l'esprit de ceux qui voudraient qu'il en soit ainsi. En second lieu, la situation en Palestine n'intéresse que la Palestine. Le fait que la Palestine est un pays sous mandat ne change rien aux données du problème.

Aux termes de l'Article 22 du Pacte de la Société des Nations, le statut juridique de la Palestine est celui d'un pays indépendant, dont l'indépendance est cependant sujette aux conseils et à l'assistance d'une Puissance mandataire. En outre, sa condition est régie, jusqu'à la cessation du mandat du Royaume-Uni, par les rapports existant entre la Palestine et la Puissance mandataire exclusivement. A la cessation du mandat, le 15 mai, la Palestine devient automatiquement un pays souverain, indépendamment même de toute reconnaissance subséquente de son indépendance, ou du fait qu'elle fait ou non partie de l'Organisation des Nations Unies.

Au surplus, et avant d'aller plus loin dans l'examen des mesures à envisager concernant la situation intérieure ou extérieure de la Palestine, voyons ce qui a été fait à l'égard de pays qui ont, par leur attitude, soit rendu impossible la mise à exécution de recommandations des Nations Unies, soit créé des situations réellement dangereuses pour la paix et la sécurité internationales.

Les recommandations de l'Assemblée générale concernant la Palestine ne doivent pas être considérées comme un fait isolé, comme le seul acte déjà entrepris par l'Assemblée générale. Elles doivent être examinées par analogie avec d'autres recommandations adoptées par l'Assemblée générale, qui n'ont point été acceptées par les pays ou les groupes de pays intéressés et n'ont pas été mises à exécution. Parmi ces recommandations de l'Assemblée générale, on a déjà cité les résolutions concernant le différend entre l'Inde et l'Union Sud-Africaine, concernant la Grèce, la Corée et la Commission intérimaire de l'Assemblée générale. En particulier, les résolutions visant la situation en Grèce et celles visant l'indépendance de la Corée méritent d'être étudiées avec une attention spéciale.

Le 21 octobre 1947, l'Assemblée générale a examiné la question de la Grèce et a adopté la résolution 109 (II) invitant l'Albanie, la Bulgarie et la Yougoslavie à ne rien faire qui puisse constituer une assistance et un soutien aux francs-tireurs grecs, à collaborer avec la Grèce au règlement pacifique de leurs différends; elle a créé une Commission spéciale chargée d'observer dans quelle mesure les quatre Gouvernements intéressés se conformeraient aux recommandations précitées. L'Assemblée recommandait également aux quatre Gouvernements intéressés d'aider cette Commission spéciale dans l'accomplissement de

Special Committee in enabling it to carry out these functions. The Union of Soviet Socialist Republics announced its opposition to these recommendations, and the States along the northern borders of Greece did likewise. Even more, since the vote taken in the General Assembly, the aid furnished to the rebels has been such as to jeopardize the territorial integrity of Greece.

With regard to Korea the General Assembly, on 14 November 1947, adopted resolution 112 (II) respecting the independence of that country, a resolution calling upon the Korean people to elect their representatives on 31 March 1948. It set up a United Nations Commission to observe the electoral operations and to co-operate with the representatives of the Korean people in achieving their independence. It further called upon the Member States concerned to afford every assistance and facility to the Commission in the fulfilment of its responsibilities, and called upon all Members of the United Nations to refrain from interfering in the affairs of the Korean people and to refrain completely from any and all acts derogatory to the independence and sovereignty of Korea.

The USSR disagreed with these recommendations. Let us see what happened to the General Assembly's recommendations concerning Korea. I shall now quote an excerpt from the statement made by the Chairman of the United Nations Temporary Commission for Korea :¹

"...No reply has so far been received from General Korotkov to my letter intimating the desire of the Commission that I should pay him a courtesy call. Mr. Gromyko, however, in reply to the communications made to him by the Secretary-General of the United Nations, drew the attention of the latter to 'the negative attitude of the Soviet Union Government towards the establishment of the United Nations Commission on Korea, as already stated by the USSR delegation during the second session of the General Assembly of the United Nations'.²

"The Government of the Ukrainian USSR, in its reply, also reaffirmed its attitude which, it pointed out, was 'the same as that presented by the delegation of the Ukrainian SSR at the second session of the General Assembly'.³

"No reply has been received from the Government of the USSR to the Secretary-General's letter, reminding it of paragraph 6 of the substantive part of the General Assembly resolution. Moreover, the efforts to deliver certain communications from the Commission to North Korea have proved fruitless; the USSR officials in North Korea would not accept the letters transmitted by the Commission. From these facts, the Commission regretfully drew the conclusion that it would not be possible for it to exercise, for the time being, the functions conferred upon it by the General Assembly in that part of Korea occupied by the forces of the USSR."

sa tâche. L'Union des Républiques socialistes soviétiques faisait connaître son opposition à ces recommandations, de même que les Etats voisins du nord de la Grèce. Bien plus, depuis le vote intervenu à l'Assemblée générale, l'assistance fournie aux rebelles a été d'une nature telle qu'elle a mis en danger l'intégrité territoriale de la Grèce.

En ce qui concerne la Corée, l'Assemblée générale adoptait, le 14 novembre 1947, relativement à l'indépendance de ce pays, la résolution 112 (II) invitant le peuple coréen à élire ses représentants le 31 mars 1948. Elle créait une Commission des Nations Unies chargée d'observer les opérations électorales et de coopérer avec les représentants du peuple coréen à la réalisation de l'indépendance de ce dernier. Elle invitait en outre les Etats Membres intéressés à prêter toute leur assistance et tout leur concours à la Commission pour l'accomplissement de sa tâche, et invitait tous les Membres des Nations Unies à s'abstenir d'intervenir dans les affaires du peuple coréen et de commettre aucun acte portant atteinte à l'indépendance et à la souveraineté de la Corée.

L'URSS déclarait ne pas se rallier à ces recommandations. Voyons ce que devinrent les recommandations de l'Assemblée générale concernant la Corée. Je citerai ici un extrait des déclarations faites par le Président de la Commission temporaire pour la Corée¹:

« ...Jusqu'ici, le Général Korotkov n'a pas répondu à la lettre par laquelle je lui faisais connaître que la Commission désirait que je lui fisse une visite de courtoisie. Cependant, en réponse à la communication que lui avait adressée le Secrétaire général des Nations Unies, M. Gromyko a attiré l'attention de ce dernier sur « l'attitude négative adoptée par le Gouvernement de l'URSS à propos de la création de la Commission des Nations Unies pour la Corée, attitude déjà précisée par la déclaration de l'URSS faite au cours de la deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies »².

« Dans sa réponse, le Gouvernement de l'Ukraine a également réaffirmé son attitude qui « reste la même que celle qui avait été adoptée par la délégation de la RSS d'Ukraine au cours de la deuxième session de l'Assemblée générale »³.

« Le Gouvernement de l'URSS n'a pas répondu à la lettre du Secrétaire général qui lui rappelait le paragraphe 6 du dispositif de la résolution adoptée par l'Assemblée générale. En outre, les efforts faits pour faire parvenir certaines communications de la Commission en Corée septentrionale ont été inutiles; les autorités de l'URSS en Corée septentrionale refusent d'accepter les lettres envoyées par la Commission. La Commission en a donc conclu à regret qu'elle se trouve dans l'impossibilité d'exercer, pour le moment, dans la partie de la Corée occupée par les forces armées de l'URSS, les fonctions que lui a conférées l'Assemblée générale. »

¹ See document A/AC.18/28.

² See document A/523, paragraph 8.

³ *Ibid.*, paragraph 12.

¹ Voir le document A/AC.18/28.

² Voir le document A/523, paragraphe 8.

³ *Ibid.*, paragraphe 12.

Although the situation existing between Greece and its northern neighbours and the situation in Korea constitute a threat to peace far more serious than the Palestine question, the present champions of the prestige of the United Nations in the Press and radio have maintained complete silence with regard to these questions.

This did not disturb unduly the sense of duty the Secretary-General of the United Nations or cause him to make untimely statements or engage in manoeuvres behind the scenes as described in the daily Press of New York. The USSR delegation, which has always been most eager to implement recommendations concerning Palestine, declared its opposition to the recommendations respecting Greece, Korea and the establishment of the Interim Committee of the General Assembly, all within the short period of a single session.

The Security Council, for its part, has not been required to organize an international force or to order mere sanctions to ensure the implementation of the recommendations of the General Assembly with a view to maintaining international security. Nor has it taken any initiative in this sense. Nor has the representative of the United States submitted a proposal that, in accordance with Article 106 of the Charter, the situation in Greece or in Korea should be considered one likely to disturb international peace or calling for measures necessary to maintain peace.

What are the reasons for this lack of action in cases so flagrant as those of Greece, the very existence of which is threatened, and Korea, the territorial integrity of which is menaced? The reason lies in the fact that on the northern borders of Greece and in northern Korea there is a country or group of countries which have declared that they do not accept the resolutions adopted on these subjects.

If this is the case, the question arises why different attitudes should be adopted in the matter of Palestine. If such attitudes were to be adopted, they would, in the first place, lack any legal basis. Moreover, this would give rise to the belief that, in the cases of Greece and Korea, the recommendations of the United Nations and the activities of the Security Council impinge upon the interests of powerful countries against which neither the General Assembly nor the Security Council wish to take any measures, whereas measures are taken against the Arabs in Palestine because they are considered to be too weak to defend their rights and their interests. This would justify once again—and I am speaking to the representative of France—the well-known lines of Jean de la Fontaine: "According to whether you are powerful or weak, the courts of law will pronounce you white or black." To have two systems of weights and measures, and to base your policy on such a system, is incompatible with the prestige of the United Nations.

I have concluded the first part of my statement; for the second part, with the President's

Bien que la situation existant entre la Grèce et ses voisins du nord et celle qui existe en Corée constituent, dans une mesure autrement grave que la question de Palestine, une menace pour la paix, les champions actuels du prestige de l'Organisation des Nations Unies dans la presse et à la radio ont observé à l'égard de ces questions un silence complet.

Elles n'ont pas non plus eu pour effet d'émouvoir outre mesure le sens du devoir du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ni de provoquer ces déclarations intempestives, ni ces manoeuvres derrière la scène qui ont été décrites par la presse quotidienne de New-York. La délégation de l'URSS, qui s'est toujours montrée très empressée pour l'exécution des recommandations concernant la Palestine, a déclaré, dans le court espace d'une session, s'opposer aux recommandations concernant la Grèce, la Corée et la création de la Commission intérimaire de l'Assemblée générale.

Le Conseil de sécurité, de son côté, n'a pas été requis, et n'a pas pris l'initiative d'organiser la force internationale ou d'ordonner de simples sanctions destinées à assurer la mise en œuvre des recommandations de l'Assemblée générale et la sécurité internationale. Le représentant des Etats-Unis n'a pas, lui non plus, présenté une motion tendant à considérer, conformément à l'Article 106 de la Charte, la situation en Grèce ou en Corée comme étant de nature à troubler la paix internationale, et visant à prendre les mesures nécessaires à cet effet.

Quels sont les motifs de cette inaction dans des cas aussi flagrants que ceux de la Grèce, menacée dans son existence même, et de la Corée, menacée dans son intégrité territoriale? C'est parce que, au nord de la Grèce comme au nord de la Corée, existe un pays, ou un groupe de pays, qui ont déclaré ne pas accepter les résolutions adoptées en la matière.

Dès lors, la question se pose de savoir les raisons pour lesquelles des attitudes différentes seraient prises en ce qui concerne la Palestine. Si de pareilles attitudes étaient prises, elles le seraient tout d'abord sans qu'il y ait à cela de bases légales; ensuite, cela porterait à croire que, dans les cas de la Grèce et de la Corée, les recommandations des Nations Unies et l'activité de ce Conseil heurtent les intérêts de pays puissants contre lesquels ni l'Assemblée générale, ni le Conseil de sécurité ne veulent prendre aucune mesure, et que, par contre, des mesures sont prises contre les Arabes de Palestine parce qu'ils sont jugés faibles et impuissants à défendre leurs droits et leurs intérêts. Ainsi se justifieraient une fois de plus — et je m'adresse au représentant de la France — les vers célèbres de Jean de La Fontaine: « Suivant que vous serez puissant ou misérable, les jugements de Cour vous rendront blanc ou noir ». Inaugurer une politique de deux poids et deux mesures est chose incompatible avec le prestige bien compris de l'Organisation des Nations Unies.

J'ai terminé la première partie de ma déclaration et maintenant, pour la deuxième partie, je

permission, I should like to speak in the language of this country and of the representative of the United States.

At this point Mr. Chamoun spoke in English.

To bring the United Nations and especially one of its Members, the United States of America, to act in favour of the implementation of the General Assembly resolution, the Zionist organizations have launched a Press and radio campaign surpassing all previous attempts at large-scale propaganda. To this propaganda has been added another relentless campaign of vilification, insults, and libels directed not only against the Arabs of Palestine but also against all Arab countries, attacking Governments and rulers as well. By their clamorous meetings, incitements and widely spread false rumours, these organizations hoped to precipitate the direct intervention of the Security Council, and more particularly, that of the United States.

While asking the Security Council to hasten the formation of an armed force destined to ensure the execution of the partition plan, the Zionist organizations have also asked the United States, first, for an expeditionary force, and secondly, for the lifting of the embargo on arms from that country.

Surely, during this debate, I address myself to all the representatives of the Security Council, with which Lebanon, as well as the Arab countries, is on the best of terms, and with a number of which it has long-standing ties of friendship. But as the Zionist organizations have always claimed the United States as their champion, with the permission of the Security Council and because of the impelling present circumstances, I should like to speak to the representative of that great nation in words which are clear, frank, and positive. I do this with the conviction that millions of United States nationals are listening to our debate—millions of staunch citizens who are not yet contaminated by local politics, and whose concepts of justice have not yet been corrupted by the sinister propaganda to which they have been subjected.

Having read a certain section of the Press in the United States, having followed the feverish activities of the Zionist groups, and having observed the way in which the United States public is informed, one cannot but yield to the impression that these Zionist groups will not hesitate to throw that country into a wild military adventure with all its tragic consequences. Only the realization of their ambitions is important, without regard for the number of human lives sacrificed to this end, whether they be Arab or citizens of the United States.

The Arab countries have had the friendliest relationships with the United States for over a century. A real cultural co-operation was established between them, symbolized by great universities and numerous and important educational

ais, avec la permission du Président, d'exprimer dans la langue de ce pays et du représentant des Etats-Unis.

M. Chamoun poursuit son discours en anglais.

Pour amener l'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement l'un de ses membres, les Etats-Unis d'Amérique, à agir en faveur de la mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée générale, les organisations sionistes ont lancé une campagne de presse et de radio qui dépasse toutes les tentatives antérieures de propagande massive. A cette propagande s'est ajoutée une autre campagne implacable de diffamation, d'injures et de calomnies, dirigée non seulement contre les Arabes de Palestine, mais encore contre tous les pays arabes, et s'attaquant tant à leurs Gouvernements qu'à leurs chefs. Par leurs réunions bruyantes, leurs provocations et les fausses nouvelles qu'elles répandaient au loin, ces organisations espéraient précipiter l'intervention directe du Conseil de sécurité et, plus particulièrement, celle des Etats-Unis.

Tout en demandant au Conseil de sécurité d'accélérer la formation d'une force armée destinée à assurer la mise à exécution du plan de partage, les organisations sionistes ont aussi prié les Etats-Unis, premièrement, d'envoyer un corps expéditionnaire et, deuxièmement, de lever l'embargo sur les armes en provenance de ce pays.

Certes, au cours de ce débat, je m'adresse à tous les représentants qui siègent au Conseil de sécurité, avec lesquels le Liban, comme les autres pays arabes, entretient les meilleures relations et avec un certain nombre desquels il se trouve lié de longue date par des rapports d'amitié. Mais puisque les organisations sionistes ont toujours proclamé que les Etats-Unis étaient leur champion, je voudrais, avec l'autorisation du Conseil de sécurité et parce que les circonstances actuelles m'y contraignent, m'adresser au représentant de cette grande nation en un langage clair, franc et positif. Si je le fais, c'est que je suis convaincu que des millions de ressortissants des Etats-Unis suivent nos débats, des millions de citoyens attachés à leur pays, non encore contaminés par une politique locale et dont l'idée de la justice n'a pas encore été corrompue par la sinistre propagande dont ils ont été l'objet.

A lire certaines parties de la presse des Etats-Unis, à suivre l'activité fébrile des gouvernements sionistes et à observer la manière dont le public des Etats-Unis est informé, on ne peut céder qu'à une seule impression : ces groupements sionistes n'hésiteront pas à jeter ce pays dans une folle aventure militaire, avec toutes les conséquences tragiques qui peuvent en découler. Seule compte pour eux la satisfaction de leurs ambitions; les vies humaines sacrifiées à cette fin, qu'elles soient arabes ou américaines, n'ont pas d'importance à leurs yeux.

Les pays arabes ont entretenu les relations les plus amicales avec les Etats-Unis depuis plus d'un siècle. Une réelle coopération culturelle s'est instituée entre eux, coopération qui trouve son symbole dans de grandes universités et dans

institutions. This friendship and co-operation are now completely jeopardized because Zionist pressure has driven the United States Government to follow the line it has taken. This unhappy result is of no consequence to the Zionists, not even to those of United States citizenship.

The economic and commercial transactions between the Arab countries and the United States are substantial and, until lately, were expanding. Today, their very existence is menaced by the prejudiced attitude which the United States delegation has taken towards the vital problems of Palestine. The political co-operation between the vital problems of Palestine. The political co-operation between the Arab nations and the United States has always been dominated by an atmosphere of friendship and constructive harmony. This atmosphere now gives way to one of misgiving, mistrust and hostility. All this, again, is of little consequence to the Zionists.

The implementation of the partition plan is to be followed by immigration on a gigantic scale. This immigration, which the Zionists announce as being one of the essential steps in their programme, will bring into Palestine and, consequently, into the Middle East, innumerable groups of indoctrinated individuals. Their forerunners are even now in Cyprus or Palestine. Such elements would be a perpetual source of social and political trouble. They would constitute a permanent danger to the Middle East, covering the vast area from Turkey to North Africa. The implementation of the partition plan would threaten the world with the menace of a general conflict, a menace which did not exist before the recommendation favouring partition. Such an impending cataclysm is insufficient to cool the ardour of triumphant Zionism.

Today, it appears clearly that Palestine bids fair to become a second Korea or another Macedonia, that Greece, Turkey and Iran will be encircled, and that the Middle East, the nerve centre of the world, will thus face the most serious danger of its history. Again, this does not affect the Zionists. In this connexion, it may be of interest if I read the information given by the *New York Times* of 20 February 1948, which throws light on the dramatic world situation as related, in the future, with Zionist activities. The report in question states :

"Mr. Dimitroff, who fled Soviet-dominated Bulgaria in 1945, before the execution of his closest friend and political associate, Nicola Petkoff, testified before the House Sub-Committee on Un-American Activities. The group is in search of a legal means to put down, or to isolate and expose communism in this country.

"Communists everywhere, Mr. Dimitroff told the Sub-committee in a flat, tired voice, are now one vast force bent upon 'a universal plot for violent seizure of power' in all countries. The tactic of the moment, he asserted, is to rub up

de nombreux établissements d'éducation. Cette amitié et cette coopération se voient maintenant entièrement compromises, du fait que la pression sioniste a poussé le Gouvernement des Etats-Unis à suivre la ligne qui est la sienne à l'heure actuelle. Ce résultat malheureux n'importe pas aux sionistes, même à ceux qui sont citoyens des Etats-Unis.

Les transactions d'ordre économique et commercial qui ont lieu entre les pays arabes et les Etats-Unis sont importantes ; jusqu'à une date récente, elles allaient en s'amplifiant. Aujourd'hui, leur existence même est menacée par l'attitude partielle que la délégation des Etats-Unis a adoptée en ce qui concerne les problèmes vitaux de la Palestine. La coopération politique entre les nations arabes et les Etats-Unis s'est toujours déroulée dans une atmosphère d'amitié et d'harmonie constructive. Cette atmosphère fait place maintenant à la méfiance, au doute et à l'hostilité. Ceci encore n'a que peu de poids pour les sionistes.

La mise en œuvre du plan de partage doit être suivie d'une immigration d'immense envergure. Cette immigration, que les sionistes déclarent être une des étapes essentielles de leur programme, introduira en Palestine, et par conséquent dans le Moyen-Orient, des groupes innombrables d'individus endoctrinés. En ce moment même, les premiers d'entre eux se trouvent à Chypre ou en Palestine. De tels éléments seraient une source perpétuelle de désordres politiques et sociaux. Ils constitueraient un danger permanent pour le Moyen-Orient, qui comprend la vaste région qui s'étend de la Turquie à l'Afrique du Nord. Mettre en œuvre le plan de partage, ce serait menacer le monde d'un conflit universel, menace qui n'existait pas avant l'adoption de la recommandation qui a préconisé ce partage. L'imminence d'un tel cataclysme ne suffit pas pour calmer l'ardeur des sionistes triomphants.

Aujourd'hui, il apparaît clairement que la Palestine risque de devenir une deuxième Corée ou une autre Macédoine, que la Grèce, la Turquie et l'Iran seront encerclés, et que le Moyen-Orient, centre nerveux du monde, devra ainsi affronter le danger le plus grave de son histoire. Mais ceci encore ne touche pas les sionistes. A cet égard, le Conseil trouvera peut-être intéressant d'entendre l'information qu'a donnée le *New-York Times* du 20 février 1948, information qui met en relief la situation dramatique du monde dans ses rapports futurs avec l'activité sioniste. On lit dans l'article en question :

« M. Dimitroff, qui s'est enfui en 1945 d'une Bulgarie dominée par les Soviets, avant l'exécution de son plus intime ami et associé politique, Nicolas Petkoff, a été entendu par le Sous-Comité d'enquête sur les menées anti-américaines de la Chambre. Ce Sous-Comité recherche un moyen légal de supprimer, ou d'isoler et de démasquer le communisme dans ce pays.

« Les communistes de tous les pays, a déclaré M. Dimitroff au Sous-Comité, d'une voix blanche et lasse, constituent maintenant une force unie et immense, décidée à fomenter un complot universel en vue de prendre le pouvoir par la force

and inflame such difficulties as those in Palestine and the racial tensions in the United States.

“ Making it plain that he continued in effective communication with men in Bulgaria, he strongly supported the recent accusations made in British official quarters and published, on 1 February, in the *New York Times*, that communist agents had been among the Jewish immigrants sent from Black Sea ports to Palestine. The British specifically mentioned the Bulgarian port of Burgas.

“ Speaking of ‘ my Jewish friends,’ he added :

“ ‘ I think they must not deny that communist agents are among the Jews being sent into Palestine from various countries under communist control. My friends, the Jews, will suffer later by trying to cover the communists among them.’

“ He characterized communism as a ‘ bolshevist conspiracy ’ intended first to capture and hold Europe and the Middle East as a temporary ‘ iron ’ retaining wall against the United States and Britain, and eventually to beat down these two greatest asylums for ‘ the democrats of the world.’ ”

The representative of the United States is free to think as he wishes, and to direct his own line of conduct according to his conviction as to what is the ultimate interest of his country and of the peace. We, the representatives of the Arab countries, are directly interested in seeing that only the principles of the Charter are applied in the adoption of any solution, and in seeing to it that peace, and not chaos, reigns in our lands. We refuse and shall always refuse to allow the Middle East to become a victim of political expediency, or to have any part of it become the home of subversive doctrines contrary to our social or political ideology, or to serve as a bridgehead for future military or political conquest.

The Council has been told—and this has become a pet theme of Zionist propaganda—that the case of Palestine constitutes a test for the United Nations. In our opinion, the viability and prestige of the United Nations do not depend upon the way in which its recommendations are implemented or upon whether they are executed, but, above all, upon the spirit of those recommendations and their justice, as well as their conformity with the principles of the Charter and of international law.

No one can pretend that the partition of a country against the will of the overwhelming majority of its inhabitants, giving a portion to newcomers who are not even citizens of that country, could be a measure inspired by equity or the principle of self-determination which is the basis of our Organization.

The Arab countries are unanimous in rejecting the recommendations of General Assembly

dans tous les pays. La tactique de l'heure, a-t-il affirmé, consiste à aviver et à enflammer des difficultés telles que celles qui existent en Palestine, telles aussi que la situation tendue résultant des questions raciales aux Etats-Unis.

« Laissant clairement entendre qu'il maintenait le contact avec des personnes restées en Bulgarie, M. Dimitroff a fermement appuyé les récentes accusations portées dans les milieux officiels britanniques et publiées le 1^{er} février dans le *New York Times*, accusations selon lesquelles il se trouvait des agents communistes parmi les immigrants juifs envoyés des ports de la mer Noire en Palestine. Les milieux britanniques ont mentionné, en particulier, le port bulgare de Bourgas.

« S'adressant à « mes amis juifs », M. Dimitroff a ajouté :

« Je crois qu'ils ne doivent pas nier que des agents communistes figurent parmi les Juifs qu'on envoie en Palestine de divers pays soumis au contrôle communiste. Mes amis, les Juifs, auront à souffrir plus tard du fait qu'ils essaient de couvrir ceux d'entre eux qui sont communistes ».

« Il a décrit le communisme comme une « conspiration bolchevik » destinée en premier lieu à saisir et à tenir l'Europe et le Moyen-Orient en vue de constituer un mur de retenue provisoire, mur « de fer » dressé contre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne et, ensuite, d'abattre ces deux plus grands asiles des « démocrates du monde. »

Le représentant des Etats-Unis est libre de penser ce qu'il veut et d'adopter la ligne de conduite qui lui convient, conformément à ce qu'il estime être, en fin de compte, l'intérêt de son pays et de la paix. Nous autres, représentants des pays arabes, avons un intérêt direct à voir que seuls les principes de la Charte soient appliqués en ce qui concerne l'adoption d'une solution quelconque, et à nous assurer que la paix, et non le chaos, règne sur nos territoires. Nous refusons, et nous refuserons toujours, de laisser le Moyen-Orient devenir la victime de l'opportunisme politique ou de laisser une de ses parties devenir le foyer de doctrines subversives, contraires à notre idéologie sociale ou politique, ou servir de tête de pont à une future conquête militaire ou politique.

On vous a dit — et cette affirmation est devenue un des thèmes favoris de la propagande sioniste — que le cas de la Palestine constitue une épreuve pour l'Organisation des Nations Unies. A notre sens, les chances d'existence et le prestige de l'Organisation des Nations Unies ne dépendent ni de la manière dont on applique ses recommandations ni du fait même de l'application de celles-ci, mais, avant tout, de l'esprit qui inspire ces recommandations et de leur équité, ainsi que du respect qu'elles témoignent pour les principes de la Charte et du droit international.

Nul ne peut prétendre que le partage d'un pays, partage opéré contre le gré de l'écrasante majorité de ses habitants et donnant une partie de ce pays à des nouveaux venus qui n'en sont même pas citoyens, pourrait constituer une mesure inspirée par l'équité ou par le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, qui est la base de notre Organisation.

Les pays arabes sont unanimes à repousser les recommandations que l'Assemblée générale a

resolution 181 (II) adopted on 29 November 1947 relating to the partition of Palestine. They do not recognize the legality of the Commission provided for by those recommendations and irregularly constituted by the General Assembly. They will never accept measures destined directly or indirectly to ensure or facilitate the implementation of a resolution which they consider unjust and contrary to the principles of the Charter.

It would be advisable for the Security Council to contribute towards repairing the fundamental error made by the General Assembly, rather than to persist in aggravating that error. Speaking before the General Assembly on 26 November 1947,¹ I said that we should, at all costs, stop the adoption of a resolution which I foresaw would be stained by the blood of innocent victims who would be the first to suffer as the result of it. On 29 November I presented suggestions for the solution of the Palestine problem which were inspired by the Constitution of the United States and by that of Switzerland. This gesture, inspired by the desire to prevent a useless flow of blood, was interpreted as a sign of weakness. Much blood has since been shed, and if the initial error is aggravated by military measures, whatever the pretext, still more blood will flow.

In conclusion, allow me to warn the United States representation and to offer what may prove to be good counsel.

From Europe to Central Asia only a few European countries, which can be counted on one's fingers, together with the Middle East, constitute a barrier to invading communism. Do not encourage chaos in the solid block of the Middle East. Do not weaken its strength of resistance nor its faith in democracy and in the United Nations, to which it has always given its sincere and constructive co-operation. And above all, honourable representative of the United States, I beg you to advise your politicians to stop playing with fire for the sake of their local interests. The present situation of the world does not allow it.

Likewise, please advise certain members of your Press who, unfortunately, tend toward confounding Zionist interests with those of the great nation of the United States, to calm down their hysterical and clamorous campaigns. You have in our part of the world strong and century-old friendships which, on our part, we are anxious to maintain.

Lastly, demand that your Zionists here be United States citizens, and nothing but United States citizens. You, ourselves and Jewry at large will, in that way alone, find peace.

The PRESIDENT : I wish to inform the Security Council that the consultations among the permanent members, authorized by the Security Council

adoptées dans la résolution 181 (II) du 29 novembre 1947 au sujet du partage de la Palestine. Ils ne reconnaissent pas la légalité de la Commission créée en vertu de ces recommandations et constituée d'une manière irrégulière par l'Assemblée générale. Ils n'accepteront jamais des mesures destinées, directement ou indirectement, à assurer ou à faciliter la mise en œuvre d'une résolution qu'ils estiment injuste et contraire aux principes de la Charte.

Il serait bon que le Conseil de sécurité contribue à réparer l'erreur fondamentale qu'a commise l'Assemblée générale plutôt que de persister dans cette erreur en l'aggravant. M'adressant à l'Assemblée générale le 26 novembre 1947¹, j'ai déclaré que nous devons à tout prix mettre obstacle à l'adoption d'une résolution qui, je le prévoyais, serait souillée du sang de victimes innocentes, qui seraient les premières à en souffrir. Le 29 novembre, j'ai présenté des suggestions en vue d'une solution du problème de la Palestine, suggestions qui s'inspiraient de la Constitution des Etats-Unis et de la Constitution helvétique. Ce geste, motivé par notre désir d'éviter que le sang ne soit versé inutilement, on l'a interprété comme un signe de faiblesse. Depuis lors, beaucoup de sang a coulé et, si l'erreur initiale est aggravée par des mesures militaires, quel qu'en soit le prétexte, il en coulera encore davantage.

Pour conclure, qu'il me soit permis d'adresser un avertissement au représentant des Etats-Unis et de lui offrir ce qui sera peut-être un bon conseil.

De l'Europe à l'Asie centrale, il n'est qu'un petit nombre de pays d'Europe, qu'on peut compter sur ses doigts, qui, avec le Moyen-Orient, constituent une barrière contre le communisme envahissant. N'encouragez pas le chaos dans ce bloc solide qu'est le Moyen-Orient. N'affaiblissez pas sa force de résistance, ni sa foi dans la démocratie et dans l'Organisation des Nations Unies, à laquelle il a toujours apporté sa collaboration sincère et constructive. Et par-dessus tout, je vous prie, Monsieur le représentant des Etats-Unis, de conseiller aux hommes politiques de votre pays de ne plus jouer avec le feu en cherchant à satisfaire leur intérêt local. La situation actuelle du monde ne le permet pas.

De même, conseillez, je vous prie, à certains de vos journalistes, qui malheureusement ont tendance à confondre les intérêts du sionisme avec ceux de la grande nation américaine, conseillez-leur, dis-je, de donner un ton plus calme à leurs campagnes hystériques et bruyantes. Dans notre partie du monde, vous avez des amitiés fortes et séculaires que, pour notre part, nous tenons à vous conserver.

Enfin, exigez que vos sionistes, ici aux Etats-Unis, se conduisent en citoyens des Etats-Unis et uniquement en citoyens des Etats-Unis. Ce n'est qu'ainsi que vous-mêmes, nous et les Juifs du monde entier, nous trouverons la paix.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je tiens à informer les membres du Conseil que les consultations entre les membres permanents, autori-

¹ See *Official Records of the second session of the General Assembly, Plenary Meetings, Volume II, 125th meeting, page 1345.*

¹ Voir les *Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale, Séances plénières, Volume II, 125^e séance, page 1345.*

resolution [document S/691] of 5 March [267th meeting] have not been completed. I suggest, therefore, that the Security Council should adjourn and meet on Friday, 19 March, at 10. 30 a.m.

Mr. EL-KHOURI (Syria) : I am asked by my Government to make this very short statement.

First, the disturbances occurring in Palestine during the last few months are only local skirmishes in which the Arabs and the Jews of the country are involved. Arab infiltration of volunteers from outside countries is very small in comparison with the infiltration of Jewish illegal immigrants with arms into Palestine. The Arab States, including Syria, have not interfered by taking part in these encounters.

Secondly, the Arab States, including Syria, favour any solution which preserves the unity of Palestine on the basis of the principles of democracy and in accordance with the aims of the Charter of the United Nations.

Thirdly, the Arab States, including Syria, will not interfere in any subsequent future fights in Palestine as long as no other foreign force takes part in them.

Mr. LÓPEZ (Colombia) : Is the Security Council to understand that the Palestine question will be discussed and the report from the permanent members of the Security Council received at the proposed meeting on 19 March.

The PRESIDENT : The Palestine question will be discussed and the report received concerning the consultations of the permanent members of the Security Council at the meeting of the Security Council on 19 March.

As there is no objection, the Security Council will meet on Friday, 19 March, at 10.30 a.m.

The meeting rose at 3.45 p.m.

TWO HUNDRED AND SIXTY-EIGHTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Wednesday, 17 March 1948, at 2.30 p.m.*

President : Mr. T. F. TSIANG (China).

Present : The representatives of the following countries : Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

19. Provisional agenda (document S/Agenda 268)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 12 March 1948 from the permanent representative of Chile to the United Nations addressed to the Secretary-General (document S/694).

sées en vertu de la résolution du Conseil de sécurité [document S/691] du 5 mars [267^e séance], ne sont pas terminées. Je suggère donc que le Conseil de sécurité lève la séance et se réunisse le vendredi 19 mars, à 10 h. 30.

M. EL KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*) : C'est au nom de mon Gouvernement que je vais faire la brève déclaration qui suit :

En premier lieu, les troubles qui se sont produits en Palestine pendant les derniers mois ne sont que des escarmouches locales, dans lesquelles sont impliqués les Arabes et les Juifs du pays. L'infiltration des volontaires arabes en provenance d'autres pays est très faible en comparaison de l'infiltration d'immigrants juifs illégaux et armés. Les Etats arabes, et parmi eux la Syrie, ne se sont pas mêlés de la question en prenant part à ces engagements.

En deuxième lieu, les Etats arabes, et parmi eux la Syrie, sont favorables à toute solution qui soit de nature à sauvegarder l'unité de la Palestine, conformément aux prestiges de la démocratie et aux buts de la Charte des Nations Unies.

En troisième lieu, les Etats arabes, et parmi eux la Syrie, n'interviendront dans aucun des combats futurs qui se livreront en Palestine, tant qu'aucune autre force étrangère n'y participera.

M. LÓPEZ (Colombie) (*traduit de l'anglais*) : Devons-nous comprendre qu'on discutera la question de la Palestine, et qu'on recevra le rapport des membres permanents du Conseil de sécurité, à la séance projetée pour le 19 mars ?

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : On discutera la question de la Palestine et on recevra le rapport concernant les consultations des membres permanents du Conseil de sécurité à la séance du Conseil qui se tiendra le 19 mars.

Puisque personne ne présente d'objection, le Conseil de sécurité se réunira le vendredi 19 mars, à 10 h. 30.

La séance est levée à 15 h. 45.

DEUX CENT SOIXANTE-HUITIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mercredi 17 mars 1948, à 14 h. 30.*

Président : M. T. F. TSIANG (Chine).

Présents : Les représentants des pays suivants : Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

19. Ordre du jour provisoire (document S/Agenda 268)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 12 mars 1948, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent du Chili aux Nations Unies (document S/694).